



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

**PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
23 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un
Et le mardi 23 mars
A 15 heures 00,
En visioconférence,

Les membres de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTGOLF se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin d'adopter la modification des statuts de l'association.

Monsieur Romuald PRETOT, actuel Président de l'Association, est désigné Président de séance.

Le Président met à disposition des membres :

- Un exemplaire de la convocation de l'Assemblée
- La feuille de présence
- Les statuts actuels de l'Association Française de FootGolf
- Le projet des nouveaux statuts de l'Association Française de FootGolf

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour des moyens d'action de notre association pour tenir compte de son développement ;
- Précision que l'adhésion est annuelle et doit être renouvelée chaque année ;
- Précision de la procédure disciplinaire avec mise en place d'une commission de discipline pour garantir le respect des droits de la défense (le règlement disciplinaire qui sera soumis au Comité directeur est également joint pour votre parfaite information) ;
- Prévision des clauses permettant de rémunérer le Président dans le cadre des dispositions définissant la gestion désintéressée (préservation de la non fiscalisation de l'association) ;
- Aligement du calendrier de renouvellement des mandats des membres du Comité directeur sur celui des JO comme les autres Fédérations sportives ;
- Possibilité pour le Comité directeur de coopter jusqu'à trois membres pour siéger en son sein ;
- Possibilité de dématérialiser les comités directeurs (visio, consultation écrite)

Le Président de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Il clôt en conséquence la première Assemblée Générale.


Le Président de séance
Monsieur Romuald PRETOT